

Pharmacien A. GUISLAIN

---

# **Un grand Pharmacien bruxellois**

## **J. B. VAN MONS**

(1765-1842)



BRUXELLES

---

1959

**Extrait de la Revue de Médecine et de Pharmacie (Section de pharmacie)**

**N° 1 de 1959**



# Un grand Pharmacien bruxellois J. B. Van Mons (1765-1842) (\*)

par le pharmacien A. GUISLAIN

---

Périodiquement l'Humanité se met en  
marche vers un nouvel idéal

R. GROUSSET, *Bilan de l'Histoire*

En cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la « Philosophie des Lumières », se progageant comme une onde, de proche en proche, ralliait tous les honnêtes hommes autour d'une même idée : transformer la condition sociale de l'individu, le rendre plus libre, partant plus heureux.

En Belgique, cependant, les esprits étaient en veilleuse depuis de nombreuses années, conséquence de l'écrasement de la Réforme et du triomphe des Jésuites sur les Jansénistes.

L'Etat autrichien, pratiquant l'absolutisme éclairé, s'efforçait d'enlever à l'Eglise le monopole d'un enseignement par trop routinier, en installant avec beaucoup de difficultés, des collèges thérésiens qui préparaient les esprits à réfléchir et à vivre dans une société nouvelle. L'Académie Impériale et Royale des Sciences et Belles-Lettres était créée en 1772, en vue de stimuler les recherches scientifiques surtout dans le domaine de l'industrie naissante.

A cette époque de l'humanité où l'homme atteignait l'âge de raison, la France était à l'avant-garde, ses philosophes et ses savants diffusant partout cet esprit de recherche désintéressée et libre de toute contrainte.

C'est dans ce climat de curiosité intellectuelle que grandit J. B. Van Mons. Il était né, en effet, à Bruxelles, le 10 novembre 1765. Son père, receveur du Grand-Béguinage, l'avait envoyé dans un collège de Campine, à Turnhout, pour y apprendre le latin.

Pourvu de cette maigre instruction, il s'intéressa très jeune à l'horticulture, développant ainsi son goût pour les sciences naturelles et le déterminant à entrer comme élève chez un apothicaire dont la boutique mystérieuse gardait jalousement les secrets des trois règnes de la nature.

Ce qui ne l'empêcha pas toutefois de s'attacher simultanément à l'étude des langues étrangères, car il acquit par lui-même toutes ses connaissances.

---

(\*) Communication présentée le 11 septembre 1958, à la Section d'histoire de la pharmacie de la F I P, congrès de Bruxelles.

A 22 ans, il passe ses examens de maîtrise, après avoir publié deux ans auparavant déjà un *Essai sur les principes de la chimie antiphlogistique* où il exposait clairement les nouvelles théories de Lavoisier, anéantissant la doctrine de Stahl qui avait jusque là fait autorité en chimie.

C'est sans doute cet essai qui le fit connaître en France et l'encouragea à entrer en correspondance avec des savants étrangers pour défendre les idées de Lavoisier, entreprenant des démonstrations personnelles et des expériences originales à l'appui de cette théorie.

En 1789, il est nommé secrétaire perpétuel de la Société de physique expérimentale et membre de la Société des sciences naturelles d'Alkmar. Il reprend la même année l'officine du pharmacien Van de Sande, située à l'angle de la place de la Monnaie et de la rue Fossé-aux-Loups.

Mais la révolte grondait dans le pays. Ardent défenseur de la liberté, Van Mons s'occupait activement de l'organisation d'une société secrète et révolutionnaire, connue sous la dénomination *Pro aris et focis*, propageant les idées du parti vonckiste. Malheureusement, quelques jours après le triomphe de la révolution brabançonne, les conservateurs, en majorité, se liguerent contre les progressistes pour en revenir à un régime d'intolérance religieuse et politique, animés d'un esprit particulariste étroit, retournant aux prérogatives des classes et des corporations. Les vonckistes furent désignés comme des novateurs impies et bientôt persécutés. C'est ainsi que Van Mons fut arrêté dans son officine, le 5 août 1790, et enfermé à la prison de la porte de Hal.

On retrouve dans ses papiers des minutes de lettres adressées à Lavoisier, les statuts d'une nouvelle association appelée *Pro Patria*, une proclamation aux habitants des Pays-Bas, dont il semble être l'auteur. Particulièrement suspect, il manque de peu d'être exécuté sommairement. Une instruction est cependant ouverte, et avec le temps, il bénéficiera de l'amnistie proclamée lors de la rentrée des Autrichiens. Mais tout ceci ne calme pas son tempérament révolutionnaire. Il applaudit la victoire de Jemappes et se porte un des premiers au-devant des Français, acclamant leur entrée à Bruxelles.

C'est à Jemappes que pour la première fois, on fit usage d'un ballon pour observer les positions ennemies, ballon qui fut transporté dans le parc de Bruxelles. Et Van Mons se met aussitôt à la disposition des ingénieurs chargés de le manœuvrer. C'est ainsi qu'il entre en contact avec Roberjot, le commissaire à la Convention qui jouera un rôle essentiel dans l'annexion de la Belgique à la France. Roberjot, avec qui il se liera d'amitié, le charge d'un rapport sur les ressources et les richesses du pays, sur les mines notamment, attendu qu'il a été « informé que le citoyen Van Mons, pharmacien de Bruxelles, déjà connu par ses mémoires et ouvrages sur différentes parties de la chimie, est en état de procurer ces renseignements, et que ce citoyen s'est déjà rendu utile en communiquant au comité de salut public des procédés pour obtenir à moindres frais une quantité assez considérable de potasse... » (22 janvier 1795). Appelé comme représentant du peuple, Van Mons est consulté pour réorganiser l'enseignement.

Roberjot lui demande de fournir une liste des personnes susceptibles de s'adonner aux sciences, aux études de tout genre, qui ont acquis une réputation dans ce domaine non seulement à Bruxelles, mais dans toutes les villes des départements annexés.

C'est à la suite de ce rapport qu'il sera nommé membre associé de l'Institut de France. Lacépède le lui annonce par une lettre personnelle datée du 22 mars 1796.

Il avait publié à Bruxelles, en l'an II, les *Principes d'électricité, en confirmation de la théorie électrique de Franklin, adressés dans une lettre à Brugnatelli*; en l'an III, une édition de la *Philosophie chimique ou les vérités fondamentales de la chimie moderne de Fourcroy* avec des notes et des observations concernant le rôle de l'eau et de la lumière sur la production et la décoloration des matières colorantes des plantes.

Une lettre de Fourcroy datée du 27 nivôse an V l'invite à prendre part à la rédaction des *Annales de chimie* qui avaient relaté, dès 1792, ses expériences sur la composition de l'air en accord avec Lavoisier et réfutant l'opinion d'éminents chimistes étrangers. Les auteurs des *Annales*, Fourcroy, Pelletier, Guyton, Vauquelin et Prieur, s'adressent ainsi à leur confrère Van Mons : « Assemblés aujourd'hui pour nous occuper des *Annales*, nous arrêtons de vous inviter à être notre coopérateur, et à permettre que votre nom paraisse à la tête du premier numéro du 21<sup>e</sup> volume. Répondez-nous sur-le-champ si cela vous convient commé à nous ».

Van Mons va dès lors servir de trait d'union, de relais entre les savants français et étrangers, allemands, anglais, italiens et, par sa nombreuse correspondance, transmettre les idées et les découvertes des uns aux autres, en ces temps où les communications sont difficiles, désirant former une grande famille avec tous les hommes de science d'Europe.

Il est à l'origine de la fondation, en 1795, à Bruxelles, d'une Société de médecine, chirurgie et pharmacie, sous la devise *Aegrotantibus*, il en assumera les fonctions de secrétaire. Chaque membre avait l'obligation de fournir pendant l'année, un mémoire à insérer dans les actes de la société; on y trouve deux mémoires de Van Mons : une étude sur le chlorure de baryum et une monographie du rhus radicans. En proie à des dissensions intestines, cette société ne dura que deux ans. Elle sera remplacée, le 3 juillet 1804, par une Société de médecine, à laquelle Van Mons collaborera sans y participer directement.

C'est en 1797, le 11 avril, qu'il est nommé professeur de physique et de chimie à l'École centrale nouvellement créée à Bruxelles. On sait le rôle que jouèrent ces écoles, œuvre de la Convention, dont l'enseignement était avant tout expérimental, basé sur l'observation de la nature, faisant une large part aux mathématiques et s'adressant, non seulement aux jeunes gens, mais à tous ceux qui voulaient se perfectionner dans l'un ou l'autre branche du savoir. Et comme aucun enseignement théorique de la pharmacie n'existait à cette époque en Belgique, nombre de pharmaciens suivirent ces cours avec intérêt.

Pour mettre un frein aux abus provoqués par la trop grande liberté existant dans l'exercice de l'art de guérir, l'Administration municipale de la commune et du canton de Bruxelles nomma, le 24 ventôse an VII, une Commission de santé et sûreté, chargée d'exercer la police de la santé publique et d'examiner les candidats, non pourvus de diplômes. Van Mons, appelé l'un des premiers, y remplit ces fonctions avec compétence et honnêteté.

L'amélioration de la pharmacie fut d'ailleurs l'objet de ses préoccupations constantes. En vue d'ordonner les méthodes de préparation des médicaments, il publie à Bruxelles, en l'an IX, sa *Pharmacopée manuelle*, dédiée pieusement aux mânes de Lavoisier. Déjà, dix ans auparavant, il avait pensé écrire une *Pharmacopée Belgique*, les événements l'en ayant empêché. Ce qu'il publie maintenant, c'est un formulaire des préparations usuelles, pouvant tenir lieu de la plupart des autres pharmacopées et traités de chimie pratique, et destiné avant tout aux jeunes pharmaciens manquant d'expérience, pour leur épargner de longs essais comparatifs. Ainsi, s'exprime-t-il dans sa préface : « ... J'ai plus créé que compilé, plus pensé qu'imité, plus écrit de science ou de mémoire que copié, ce n'est pas que j'aie négligé de consulter les ouvrages de l'art, que je n'aie pas emprunté quelques formules, quelques méthodes; j'ai au contraire compulsé toutes les pharmacopées, tous les traités de chimie anciens et modernes écrits en différentes langues, que j'ai pu me procurer; mais j'ai encore plus interrogé l'expérience que les livres, et j'ai cru devoir quelquefois donner la préférence à des faits constants sur une autorité équivoque. J'ai donc corrigé d'après l'expérience des plus habiles manipulateurs, et d'après la mienne propre, la plupart des opérations de la chimie pharmaceutique. J'ai sur ce rapport, en quelque sorte posé les bases pratiques de la chimie pharmaco-technique, ou chimie appliquée à l'art pharmaceutique. J'ai tâché d'apprendre aux pharmaciens comment ils pouvoient faire économiquement, afin de les engager à faire... » Quant aux préparations pharmaceutiques proprement dites, « comme on ne connaît encore rien de leur action médicamenteuse, il vaut mieux autant que possible conserver ces recettes bizarres dans la forme dont le temps a respecté le crédit et dont au moins quelques vertus ont dû perpétuer l'usage. » Il tient cependant à réformer la préparation effectuée sans règle de proportion des teintures et des sirops « chargés de matières extractives et de corps muqueux aussi inefficaces que dégoûtants et sujets à s'altérer ». Beaucoup d'articles de chimie ne sont pas rédigés dans la langue de la nouvelle chimie, car il craint de ne pas être entendu d'un grand nombre de pharmaciens non encore familiarisés avec la chimie moderne. Mais, s'il décrit par exemple l'esprit de Corne de Cerf, il indique que c'est une solution de carbonate alcalin d'ammoniaque pyro-huileux. Il aurait voulu faire davantage et s'il n'a pas toujours eu à sa portée tous les renseignements nécessaires sur l'état de la pharmacie dans les autres villes, il émet le vœu qu'à la paix générale, « l'intérêt des peuples engageât les gouvernements à convoquer une commission chargée de rédiger une Pharmacopée d'Europe » espérant avoir contribué à ramasser les matériaux pour cette grande œuvre,

et souhaitant que tous les pharmaciens y contribuent, en lui faisant connaître, par des communications obligeantes, ce que la tradition ou l'expérience leur aura appris de préférable aux méthodes qu'il a décrites.

Cette pharmacopée est composée clairement, sous une forme pratique et simple, dans un ordre alphabétique. C'est en quelque sorte un vade-mecum.

L'édition française en fut rapidement épuisée, elle fut traduite en allemand par Trommsdorff, avec trois réimpressions. Et à ce propos, Swediaur lui écrit (13 thermidor an IX) : « Les pharmaciens vous doivent une grande obligation d'avoir publié tous les procédés neufs et excellents pour les préparations chimico-pharmaceutiques ».

Il fonde alors un *Journal de chimie et de physique* ou Recueil périodique des découvertes dans les sciences chimiques et physiques, tant en France que chez l'étranger, dont le premier numéro porte la date du 15 vendémiaire an X, alimenté par la nombreuse correspondance qu'il entretient avec les savants de tous les pays d'Europe, donnant des extraits de revues, d'annales avec commentaires; il traduit de l'italien l'ouvrage de Brugnatelli sur la synonymie des nomenclatures chimiques modernes (Brux. 1802), comme plus tard, il traduira de l'anglais les travaux de Davy sur les métaux. (\*)

Ayant défendu une dissertation sur les maladies contagieuses, il est reçu docteur en médecine par l'Université de Helmstadt (15 décembre 1800). Poursuivant dans cette voie, il abandonne son officine et soutient devant l'École de médecine de Paris, le 31 août 1808, une thèse intitulée : « Dissertation sur l'origine et la distribution uniforme de la chaleur animale ». Toujours aussi enthousiaste, et convaincu des bienfaits de la vaccination jennérienne, il en devient un ardent propagateur.

Mais il s'occupe toujours de physique, faisant connaître l'importante découverte de Volta, qui lui avait envoyé la description de sa pile. Plus tard, dans la presse quotidienne, *l'Esprit des journaux*, le *Journal de Belgique*, il écrira des articles de vulgarisation sur la météorologie, donnant l'explication simple et scientifique des phénomènes atmosphériques qui frappent l'imagination populaire. Il publiera, de 1819 à 1821, en collaboration avec Bovy de Saint-Vincent et Drapiez, les *Annales générales des sciences physiques*.

L'écroulement de l'Empire amena la paix, mais anéantit pour longtemps

(\*) Lettre à Bucholz, sur la formation des métaux en général et en particulier de ceux de Davy ou « Essai sur une réforme générale de la théorie chimique » Bruxelles, 1811.

« Eléments de philosophie chimique », par Sir Humphrey Davy, traduit de l'anglais par J.-B. Van Mons, avec des additions intercalées au texte. Paris, Gabr. Dufour, 1813-1816.

Il écrira encore sur la chimie :

« Principes élémentaires de chimie philosophique avec les applications générales de la doctrine des proportions déterminées ». Bruxelles, 1818.

Des mémoires à l'Académie des sciences sur la réduction des alcalis en métal, sur la nature du chlore, sur les propriétés de l'acide muriatique.

encore l'unité de l'Europe. Le grand courant scientifique qui avait réuni en un même idéal tous les savants, s'estompa, et les peuples retombèrent dans leur individualisme et leur méfiance antérieurs.

Et sans doute, Van Mons en fut-il fort affecté. Des malheurs familiaux, des déboires avec l'administration augmentèrent cette déception. Il semble avoir perdu peu à peu son esprit clairvoyant, se laissant guider par une imagination féconde, sujette aux exagérations, abandonnant l'expérience pour élaborer des systèmes, se livrer à des complications désordonnées.

Membre de la nouvelle Académie royale des sciences et belles-lettres rétablie par le roi Guillaume, il est désigné à la commission de rédaction de la pharmacopée. On ne suit pas les changements qu'il veut apporter, et il publie dès lors une *Pharmacopée usuelle, théorique et pratique* (Louvain, 1821-1822, 2 vol; dédiée à la mémoire de Louis Brugnatelli) qu'il considère comme une réimpression entièrement refondue de sa *Pharmacopée manuelle*, où il fait de la chimie à travers les écrits d'autres auteurs, énonçant, dans une préface diffuse et sans fin, une doctrine selon laquelle tous les corps composés sont formés de trois corps simples, l'eau, l'oxygène et l'hydrogène réunis par une force qu'il appelle le calorique, à la fois lumière, chaleur, électricité, de là il donne l'explication de la création de l'univers, une théorie sur la formation des métaux, une nouvelle explication fautive de la combustion et de la combinaison des corps, semblant confondre l'effet et la cause et revenant aux errements du passé.

Poursuivant ses études botaniques sur la variabilité des espèces, il avait installé des pépinières à Bruxelles, sur un terrain de la ville, laquelle fit bâtir et anéantit la presque totalité de ses jardins. Ayant recommencé à Louvain, l'armée française en route pour le siège d'Anvers installe ses fours de campagne dans ses nouvelles plantations, et ce qu'il peut en sauver est définitivement perdu, lorsque la ville construit sur son terrain une fabrique de gaz d'éclairage. Ce qui ne l'empêcha pas de publier une remarquable étude sur les arbres fruitiers et leur culture, résultat de ses longues recherches.

Il avait été appelé à occuper la chaire de chimie et d'agronomie de la nouvelle université de l'État à Louvain. Il y eut notamment pour élève le réputé chimiste Jean Servais Stas, qui établit, en collaboration avec Dumas, le poids atomique du carbone et fit de nombreux travaux dans ce domaine. Il publia encore en latin deux ouvrages didactiques destinés aux pharmaciens : *Conspectus mixtionum chemicarum* (Louvain, 1827), *Materici medico-pharmaceuticae compendium* (Louvain, 1829).

Il avait toujours en vue l'émancipation scientifique du pharmacien, l'organisation meilleure de la pharmacie. Peut-être a-t-il vu trop grand pour son époque, a-t-il dispersé ses efforts dans trop de domaines à la fois? Grand pionnier des idées nouvelles, il mourut sans avoir pu réaliser son rêve, une pharmacopée universelle, œuvre commune de tous les pharmaciens d'Europe et d'ailleurs.

---





Portrait, gravé par F.-B. Hasaert,  
extrait du « Mouvement scientifique en Belgique, de 1830 à 1905 ».  
(Photo Archives communales de Bruxelles.)

## BIBLIOGRAPHIE

---

Biographie nationale, t. XV, 1899 (D<sup>r</sup> Victor Jacques).

Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles lettres, 1843 : Notice historique sur J.-B. Van Mons, par Quetelet.

Bulletin de l'Académie royale de médecine, 1842-1843 : Notice historique sur J.-B. Van Mons, par J. Stas.

Journal de Pharmacie de Belgique, 1939, p. 274. L. Louveaux : Deux pharmaciens bruxellois du temps passé.

Sur l'Ecole centrale : Archives générales du Royaume, Fonds français, Administration du département de la Dyle, Registres aux arrêtés du 5<sup>e</sup> bureau, 2<sup>e</sup> section : Instruction publique.

Sur la Commission de santé et sûreté : Archives communales de Bruxelles; Administration municipale de la commune et du canton de Bruxelles; Registre aux arrêtés de l'an VII.

## ANNEXES

---

Autorisation délivrée au citoyen Van Mons par l'administration centrale du département de la Dyle, de récupérer les instruments et ustensiles de chimie et de physique provenant de l'Université de Louvain supprimée. Demandes de fonds pour achats d'ustensiles et frais d'expériences.

**Le 3 brumaire an VI.** — Un mandat de 88 florins 4 sols 1 denier est délivré au citoyen Van Mons, professeur de physique, pour dépenses faites en achat d'instrument à l'usage de l'Ecole centrale, pendant le trimestre de messidor an cinquième.

**Le 21 brumaire.** — L'administration centrale du département de la Dyle, considérant que le professeur de chimie et de physique expérimentale à l'Ecole centrale de ce département, manque de plusieurs instruments et ustensiles utiles à ses leçons et expériences lesquels se trouvent pour la plupart dans les dépôts provenant de l'université supprimée de Louvain.

Considérant que les objets d'arts et sciences appartenant à cet établissement sont destinés au service des écoles publiques instituées par la loi du 3 brumaire an 4<sup>m</sup>e et qu'ainsi rien ne s'oppose à ce que cette administration mette à la disposition de ce professeur ceux qui lui sont nécessaires.

Le commissaire du pouvoir exécutif entendu.

Arrête que le citoyen Van Mons, professeur de chimie et de physique expérimentale, se rendra incessamment à Louvain et y choisira dans les dépôts provenant de l'université supprimée, les instruments et ustensiles de chimie et de physique dont il peut avoir besoin pour ses leçons. Ces objets seront transportés à Bruxelles et il prendra à cet effet toutes les mesures convenables.

Pour l'exécution de cette disposition, charge l'administration municipale de Louvain, à la première requisition que lui en fera le C<sup>en</sup> Van Mons de lever les scellés qui ont été apposés sur les dépôts dont il s'agit et de les reapposer lorsque l'opération ci-dessus sera terminée.

Charge également la même administration municipale de faire dresser inventaire détaillé des instruments et ustensiles qui seront tirés des dits dépôts pour le transmettre ensuite à cette administration.

Expédition du présent lui sera transmise et adressée, et une autre remise au C<sup>en</sup> Van Mons.

**Le 24 brumaire.** — Vu l'état approximatif montant à 600 livres de dépenses pour l'entretien et la réparation des instruments et les frais des expériences dans la classe de chimie et de physique expérimentale de l'Ecole centrale.

Considérant ces dépenses étant journalières, il convient de mettre une somme à la disposition du professeur de cette classe, afin qu'il puisse y subvenir et ne soit pas exposé à interrompre le cours de ces expériences et de ses leçons.

Considérant que le ministre de l'Intérieur n'a pas encore ouvert à cette administration, un crédit pour la dépense de l'Ecole centrale pendant le premier trimestre de l'an 6<sup>me</sup>, mais que l'avance à desja put être prise sur l'an dernier qui n'ont point été employés du crédit de 6215 livres pour la dite dépense pendant le trimestre dernier.

Oui le commissaire du pouvoir exécutif.

Arrête que son deuxième bureau délivrera au citoyen Van Mons, professeur à l'Ecole centrale, et sur le receveur général du département un mandat de deux cents livres, acompte sur les dépenses d'achats et d'entretien des instrumens à l'usage de la classe de chimie et de physique et imputable sur le crédit de 6125 livres ouvert pour les dépenses de la dite école pendant le dernier trimestre de l'an cinquième.

Plus loin, il demande « qu'il soit placé à la partie supérieure des croisées de la place où il donne ses leçons six petits volets de deux pieds quarrés pour se procurer dans le besoin l'obscurité nécessaire à grand nombre d'expériences... »

**Le 23 brumaire an VII.** — Van Mons demande de pouvoir faire usage du laboratoire de la ci-devant cour des monnoyes de cette commune, ainsi que des ustensiles nécessaires aux opérations de chimie.

Par arrêté du 5 frimaire an VII, il lui est délivré 300 creusets choisis parmi ceux qui se trouvent à l'hôtel des monnoyes.

(Arch. gén. Royaume. Adm. centr. du dép. de la Dyle.  
Arrêtés 5<sup>e</sup> bureau, 2<sup>e</sup> sect. Instruction publique, reg. 263.)

## DIPLOME DELIVRE PAR L'ECOLE DE MEDECINE DE PARIS

**Jean-Baptiste VAN MONS, docteur en médecine à Bruxelles.**

### ÉCOLE DE MÉDECINE DE PARIS

Nous soussignés, professeurs de l'Ecole de médecine de Paris, en exécution de la loi du 19 ventôse an XI, certifions que le Sr. Jean-Baptiste Van Mons, âgé de quarante-deux ans, né à Bruxelles, département de la Dyle, après avoir, conformément à l'article XXXI de l'arrêté du 20 prairial an XI, justifié de son titre de médecin reçu à l'Université d'Helmstad, a soutenu le trente un août 1808, une thèse intitulée : « Dissertation sur l'origine et sur la distribution uniforme de la chaleur animale »; dans lequel acte probatoire et qui a eu lieu publiquement le Sr. Van Mons ayant fait preuve d'un savoir aussi solide qu'étendu, nous le déclarons pourvu des connaissances exigibles pour l'exercice de l'art de guérir, et à cet effet lui délivrons le présent diplôme de docteur en médecine, muni du sceau de l'Ecole.

Donné à l'Ecole de médecine de Paris, le cinq septembre 1808.

Au nom de l'Ecole, le Conseil de l'Administration,  
(s.) Thouret, Deyeux, Bicheraud, Sue.

En marge : Nous, Maire du onzième arrondissement de Paris, certifions véritables les signatures ci-contre des sieurs... En la mairie le sept septembre mil huit cent huit. (s.) Lemoine. Enregistré à Paris le dix septembre mil huit cent huit, XI<sup>e</sup> arrondissement. Reçu un franc un décime. (s.) Maillet.

Transcrit le 18 octobre 1808, sous le n° 531, dans le Registre aux inscriptions des médecins, chirurgiens et officiers de santé du département de la Dyle, en exécution de l'article 22 de la loi du 19 ventôse an XI.

(Reg. 1094, aux A. G. R., f. f. Préfecture.)

*Impr. Dioncre*  
*502-602a, chaussée de Boondaet*  
*Ixelles*